

Procès-Verbal du Conseil de l'École Doctorale SLTC

Mardi 29 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseils du 9 juin 2020
2. Informations diverses
3. Règlement intérieur
4. Catalogue de formations
5. État du budget
6. Taux abandons
7. Questions diverses

Membres présents :

Cécile BERTRAND-DAGENBACH, Sabrina SCHWARTZ, Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Philippe NABONNAND, Alex BOULTON, Sylvie JOYE, Thomas RABEYRON, Benoît BOLMONT, Fabienne LEMETAYER, Iris CHIPAUX, Adrien GOBLOT, Frédérique PEGUIRON, Patrick MENU, Thomas HUOT-MARCHAND, Fatima ATOURKI, Isabelle VITRY

1) Approbation du PV du Conseils du 9 juin 2020

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2) Informations diverses

Récapitulatif des représentants des doctorants au conseil de l'ED

Titulaires :

- Iris Chipaux
- Melissa Melo
- Mohamed Benzemrane

Suppléants :

- Clémentine Resve

Il reste 1 poste de titulaire et 3 postes de suppléants à pourvoir au sein du conseil de l'école doctorale, un appel à candidature sera proposé à la journée de l'école doctorale.

Iris Chipaux est également représentante des doctorants au sein du CLED et Mélissa Mélo est suppléante.

Mélissa Mélo a été recruté en CDD au sein de la Maison du Doctorat pour accueillir les doctorants étrangers.

Prolongation des contrats doctoraux

Une première phase a eu lieu en juillet 2020, tous les dossiers présentés ont été acceptés.
 Une deuxième phase a eu lieu le 28 septembre 2020, nous sommes actuellement en attente des résultats.

HCERES

La rédaction des documents est en cours. Un séminaire se déroulera le 21 octobre 2020 sur toute la journée avec madame la vice-présidente sur la partie global CLED/MDD.

Co-encadrement

Suite à la demande au dernier conseil afin de passer de 3 à 4 ACT, le vice-président a donné une réponse négative.

Journée de rentrée

La journée de rentrée de l'école doctorale se déroulera le 24 novembre 2020 dans l'amphithéâtre de la présidence Léopold. Suite aux nouvelles mesures sanitaires nous pourrons accueillir 50 personnes maximum (doctorants 1A).

Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes se déroulera le 20 novembre 2020 après-midi. Elle se présentera sous forme de plateau TV, les prix de thèses seront présents mais malheureusement les jeunes docteurs ne pourront pas être présents.

MSH

La MSH va mettre 2 salles à disposition des doctorants HNFB et SLTC au 3^{ème} étage du site Libération.

Journée scientifique

La journée scientifique prévue en 2019 n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID mais elle sera organisée sur le site de Metz vers mai/juin 2020. Anne-Marie Chabrolle, directrice de l'ED a accepté de s'en charger avec l'aide de la directrice. Il y aura une conférence inaugurale, après laquelle les doctorants pourront exposer leurs recherches sous formes de posters.

Une formation poster sera réalisée par Jérôme Dinet en janvier 2021 sur les sites de Metz et de Nancy.

Membres du Bureau

Iris Chipaux remplacera Mélissa Mélo et Benoit Bolmont remplacera Jérôme Dinet au sein des membres du bureau.

Vote à l'unanimité.

Harcèlement des doctorants

Plusieurs membres du conseil s'accordent à dire que l'Université de Lorraine devrait renforcer les procédures permettant d'identifier les cas de harcèlements et que des actions plus fermes sont à mettre en place au sein de l'établissement. Adrien Goblot informe le conseil qu'un nouveau dispositif va être mis en place sous forme d'adresse mail générique à destination du médecin et psychologue du travail. Philippe Nabonnand va transmettre à tous les membres du conseil un début de proposition de texte, chaque membre pourra ainsi le compléter et enfin Cécile fera remonter cette demande au Président et à la Vice-Présidence.

3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur commun pour toutes les écoles doctorales a été rédigé, il est en attente de validation du CLED.

Suite au règlement intérieur propre à l'ED transmis par mail, voici les remontées :

- Indiquer que le CSI est recommandé pour la réinscription en 2^{ème} année et qu'il est obligatoire pour la réinscription en 3^{ème} année
- Ajouter que toutes les formations professionnelles en lien avec le doctorat peuvent être validées.
- Préciser le mode d'élection de la directrice de l'école doctorale, de la directrice adjointe, des membres du conseil et des membres du bureau.

Le règlement sera modifié et soumis par vote électronique aux membres du conseil.

La mobilité des doctorants en cotutelle n'est pas possible pour des raisons budgétaires.

Il a été demandé que l'école doctorale et les laboratoires puissent participer financièrement dans certains cas. Les membres du bureau décideront quels sont les doctorants qui pourront bénéficier de cette aide et en cas d'avis défavorable les dossiers passeront devant les membres du conseil.

4) Catalogue de formations

Suite au départ de monsieur Gradwohl, la formation « Préparer sa soutenance de thèse » sera réalisée cette année par madame Isabelle Turcan.

Le catalogue de formation 2020/2021 est voté à l'unanimité.

L'ANRT propose une formation en lien avec la typographie à destination des doctorants.

Thomas Huot-Marchant transmettra la fiche de formation.

Cette formation est approuvée par le conseil.

La directrice propose que l'ED finance des formations à distances faite par madame Emilie Doré via le site réussirsathèse.com. Le coût des formations va de 19 euros à plus de 100 euros.

Il est proposé qu'un test soit réalisé jusqu'à décembre 2020, afin de pouvoir faire un bilan des demandes. Il est proposé aussi que madame Doré puisse être recrutée en tant que vacataire. La directrice prendra contact avec madame Doré pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Philippe Nabonnand propose de coordonner un projet de formation « Formation quantitative ».

5) État du budget

Aide à la mobilité : 12 579 euros

Aide au financement des jurys de thèse : 1 500 euros

Aide à l'impression des thèses : 100 euros

Aide à l'organisation d'événements pour les doctorants : 500 euros

Actions et gestion courante de l'ED : 523,40 euros

Frais de missions : 48,40 euros

Reversement UL pour GVT : 5 800 euros

Fonctionnement consommé : 21 050,80 euros

Fonctionnement disponible : 16429,20 euros

Prévision :

- Aide au financement des jurys de thèse et à l'impression des thèses : 4 000 euros
- Frais de réception pour journée de rentrée de l'ED : 1 200 euros

Les trois propositions (don association, subvention à l'association Par(ent)thèse et don pour doctorants en précarité) proposés au dernier conseil afin de dépenser le budget 2020 de l'ED ne s'avèrent pas réalisables.

Trois nouvelles propositions sont faites au conseil :

- Campagne d'aides à la mobilité exceptionnelle
- Formations à distance
- Virements aux laboratoires

Deux propositions sont faites par les membres du conseil :

- Achat d'un parc d'ordinateurs portables à destination des doctorants en précarité (avec convention de prêt)
- Contribution à l'équipement de la salle mise à disposition par la MSH aux doctorants de SLTC sur le site libération à voir avec Samuel Ferey).

6) Taux abandons

Marc Dalaut a transmis un document de 24 pages concernant les taux d'abandons en doctorat. Il y a 45% d'abandons en SHS pour 10% en sciences dures.

Les motifs d'abandons qui ressortent le plus souvent sont :

- La durée de la thèse : deux tiers des thèses abandonnées ont une durée supérieure à 6 ans.
- L'absence de financement : même en cas d'obtention d'un financement dédié, la durée de la thèse est supérieure à celle du financement.
- Les thèses avec un seul directeur font plus souvent l'objet d'abandons que les thèses en codirection.
- Le taux d'abandon est élevé lorsque le directeur encadre beaucoup de doctorants

En 2019/2020, il y a eu 20 abandons dans notre école doctorale, dont 8 dans un seul laboratoire.

Nous devons trouver une solution afin de réduire les abandons de thèse.

Il a été proposé de se rapprocher du LISEC, afin de voir s'il serait possible de mettre en place une cellule d'accompagnement pour les doctorants concernés.

La directrice réaffirme qu'une attestation de financement pour la durée du doctorat est obligatoire au moment de l'inscription en première année.

7) Questions diverses

Pas de questions diverses.